

RAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE VOYAGES À L'ÉTRANGER

La France est indemne de rage vulpine depuis 2001, et la situation de l'Union européenne s'est très nettement améliorée en regard de cette zoonose majeure ces 10 dernières années. La rage reste cependant très présente aux frontières du territoire communautaire, notamment en Europe centrale et orientale, en Afrique, et au Maghreb.

De très nombreux voyageurs se rendent dans ces régions touristiques et non indemnes de rage, en particulier de rage citadine, dont le vecteur est le chien, voire le chat. **Depuis 2001, 5 cas de rage (non autochtones) ont été déclarés en France sur des chiens non vaccinés contre la rage et importés frauduleusement.**

Dans ce contexte, vétérinaires et médecins doivent sensibiliser ces voyageurs sur la nécessité de respecter un certain nombre de précautions pour préserver leur santé mais aussi la santé des animaux :

- **ne pas entrer en contact dans ces régions avec des carnivores**, même apparemment sains. Un animal enragé en phase d'incubation peut être excréteur de la rage et paraître en bonne santé ;
- **en cas de morsure, griffure ou léchage, contacter dans les meilleurs délais les services médicaux et les autorités vétérinaires du pays** pour signaler l'incident et être informé de la conduite à tenir ;
- **ne jamais ramener avec soi un animal qui ne satisfait pas aux exigences sanitaires** pour entrer légalement en France et sur le territoire communautaire.

CONDITIONS SANITAIRES POUR L'ADMISSION D'UN CARNIVORE DOMESTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE L'UNION EUROPÉENNE

- l'animal doit être identifié (tatouage ou identification électronique) ;
- l'animal doit être vacciné contre la rage (vaccin en cours de validité) ;
- l'animal doit avoir subi un titrage d'anticorps antirabiques dans un laboratoire agréé.

Toutes les informations peuvent être obtenues auprès des vétérinaires sanitaires et des Directions départementales des services vétérinaires (DDSV).

Ces informations sont de plus disponibles sur le site officiel du ministère de l'agriculture : www.agriculture.gouv.fr

Rubrique : Ressources / santé animale et végétale / santé et protection animale

Sous-rubrique : Animaux de compagnie et autres / animaux de compagnie / fondamentaux.

LA RAGE EST SYSTÉMATIQUEMENT MORTELLE, TOUTE FAILLE DANS LE DISPOSITIF DE PRÉVENTION OU DE SURVEILLANCE PEUT ÊTRE DRAMATIQUE.